

Agen, lundi 29 février 2016

## DOSSIER DE PRESSE

### **Débat d'orientations budgétaires 2016 pour un « budget de refondation »**

Séance plénière - Lundi 29 février

Premier débat d'orientations budgétaires suite au renouvellement de l'assemblée issu des élections de mars 2015, cette session vise à informer les conseillers départementaux de la situation financière et du contexte économique et réglementaire dans lesquels la collectivité évolue. Il préfigure également les grandes lignes du futur budget qui sera soumis à l'examen et au vote des élus en mars prochain.

En 2016, le Conseil départemental fixe les priorités suivantes :

- **pas de hausse de la fiscalité directe sur les ménages pour la 7<sup>e</sup> année consécutive**
- **poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **recentrage des politiques départementales sur le « cœur de métier du Département »**
- **restaurer nos marges pour continuer d'investir.**

**Aussi, dans un contexte économique et financier particulièrement contraint, conjugué à un profond changement du paysage institutionnel avec l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, le Département pose les bases d'un « budget de refondation » pour continuer à remplir ses missions de solidarité sociale et territoriale en optimisant l'effet levier de ses interventions.**

**Afin de poursuivre la modernisation du Lot-et-Garonne, le Conseil départemental agira :**

- **d'un côté, pour faciliter la vie quotidienne des Lot-et-Garonnais, et ainsi cultiver la qualité de vie qui est dans les gènes du Lot-et-Garonne** (solidarité, éducation, développement économique, modernisation du réseau routier...)
- **de l'autre, pour préparer l'avenir, et ainsi renforcer l'attractivité et la compétitivité du Lot-et-Garonne** (révolution numérique avec montée en débit du réseau hertzien existant et déploiement du très haut débit avec la fibre optique, implantation du Center Parcs...).

## L'accentuation de l'effet ciseaux

Le contexte économique et social continuera à influencer fortement sur le prochain budget départemental avec l'augmentation inéluctable des crédits dédiés aux politiques de solidarité. **L'absence de compensation suffisante par l'Etat de ces dépenses de solidarité entraîne une dégradation accélérée et structurelle des finances des Départements, produisant « l'effet ciseaux » qui traduit le déséquilibre entre la hausse des dépenses sociales obligatoires et la baisse de nos recettes.**

Les récentes annonces du Premier Ministre, pour une renationalisation du RSA au 1<sup>er</sup> janvier 2017 vont dans le bon sens, à condition que les mesures tiennent compte des difficultés rencontrées dès 2016 par la majorité des Départements de France.

**En 2015, le reste à charge pour le Conseil départemental de Lot-et-Garonne sur les 3 Allocations Individuelles de Solidarité s'élève en effet à 42 M€!**

Ci-dessous un récapitulatif concernant les AIS depuis 2008 (dépenses, recettes et reste à charge pour le Département de Lot-et-Garonne :

<b>ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Dépenses (en M€)</b>	<b>66,98</b>	<b>73,90</b>	<b>81,44</b>	<b>85,11</b>	<b>89,08</b>	<b>92,43</b>	<b>95,33</b>	<b>100,88</b>
<b>APA</b>	<b>34,57</b>	<b>36,50</b>	<b>38,74</b>	<b>40,40</b>	<b>41,64</b>	<b>41,76</b>	<b>40,50</b>	<b>41,24</b>
<b>PCH</b>	<b>5,02</b>	<b>6,04</b>	<b>6,66</b>	<b>7,09</b>	<b>7,37</b>	<b>7,34</b>	<b>7,07</b>	<b>7,57</b>
<b>RSA</b>	<b>27,39</b>	<b>31,36</b>	<b>36,05</b>	<b>37,62</b>	<b>40,07</b>	<b>43,33</b>	<b>47,75</b>	<b>52,07</b>
<b>Recettes (en M€)</b>	<b>42,85</b>	<b>43,55</b>	<b>46,17</b>	<b>47,48</b>	<b>48,66</b>	<b>49,12</b>	<b>48,84</b>	<b>48,70</b>
<b>APA</b>	<b>13,79</b>	<b>13,40</b>	<b>13,54</b>	<b>14,42</b>	<b>14,84</b>	<b>15,56</b>	<b>15,59</b>	<b>15,22</b>
<b>PCH</b>	<b>3,17</b>	<b>2,89</b>	<b>2,76</b>	<b>2,88</b>	<b>2,96</b>	<b>2,93</b>	<b>2,85</b>	<b>2,98</b>
<b>RSA</b>	<b>25,89</b>	<b>27,26</b>	<b>29,86</b>	<b>30,19</b>	<b>30,86</b>	<b>30,63</b>	<b>30,40</b>	<b>30,50</b>
<b>Reste à charge pour le Département (en M€)</b>	<b>24,12</b>	<b>30,36</b>	<b>35,27</b>	<b>37,63</b>	<b>40,42</b>	<b>38,27</b>	<b>33,65</b>	<b>42,01</b>
<b>APA</b>	<b>20,78</b>	<b>23,10</b>	<b>25,19</b>	<b>25,98</b>	<b>26,80</b>	<b>26,20</b>	<b>24,91</b>	<b>26,02</b>
<b>PCH</b>	<b>1,84</b>	<b>3,15</b>	<b>3,90</b>	<b>4,22</b>	<b>4,42</b>	<b>4,41</b>	<b>4,22</b>	<b>4,59</b>
<b>RSA</b>	<b>1,50</b>	<b>4,10</b>	<b>6,18</b>	<b>7,43</b>	<b>9,21</b>	<b>12,70</b>	<b>17,35</b>	<b>21,57</b>

## La nécessaire refondation des politiques départementales

---

En dépit d'une bonne gestion saluée par des organismes indépendants (cf. enquêtes réalisées par Décomptes publics et l'iFRAP), le Département de Lot-et-Garonne est immanquablement confronté aux difficultés budgétaires que rencontrent la grande majorité des Départements. Dès 2015, 10 Départements étaient dans l'incapacité de boucler leur budget et l'Assemblée des Départements de France prévoit à court terme une situation de cessation de paiement pour les deux tiers.

En 2016, pour le Département de Lot-et-Garonne, la dotation de l'Etat - dotation globale de fonctionnement - sera amputée de 4,6 M€ par rapport à 2015. Globalement, la perte cumulée sur la période 2014-2017 devrait représenter 35,2 M€.

Cette situation contraint le Département à repenser en profondeur ses actions pour éviter l'impasse budgétaire. **Ainsi, 2016 sera une année charnière, avec des défis inédits à relever et des dispositions difficiles à prendre**, qui ne seront pas sans conséquence. **C'est toutefois la seule voie possible car il nous faut reconstituer notre capacité d'investissement afin de continuer à promouvoir des projets améliorant la qualité de vie de nos concitoyens et à assumer les investissements visant à développer la compétitivité de notre département.**

Compte tenu de l'ampleur du chantier, le travail de refondation des politiques publiques départementales a été mené sur la base de la concertation la plus large possible :

- **création d'une commission spéciale rassemblant des élus des trois groupes politiques**, avec un rapport adopté à l'unanimité et donnant lieu à deux résolutions adoptées à l'unanimité également par les conseillers départementaux
- **consultation des élus locaux** avec 4 réunions d'arrondissement et sous forme d'un questionnaire
- **consultation des Lot-et-Garonnais** sous forme de questionnaire

De l'ensemble de ces contributions se dégage une attente partagée par tous : le Département doit continuer à remplir ses missions de solidarité sociale et territoriale. Notre ambition est bien de nous recentrer sur les compétences qui forment notre « cœur de métier » et de maintenir une forte capacité d'investissement parce que c'est l'un des moteurs de notre développement.

A titre d'exemple, en matière d'aménagement numérique, nous assurerons la couverture du département en haut débit par voie hertzienne d'ici à la fin de l'année 2016 et le déploiement de la fibre optique qui permettra de couvrir tout le département en très haut débit dans la décennie. Les grands projets d'infrastructures routières nécessaires au développement de notre département seront également programmés.

Cette année 2016 est donc une année de transition, qui nous donnera le temps de redéfinir les termes de notre partenariat avec les communes, les communautés de communes, les agglomérations, et bien évidemment la Région, en étant toujours plus innovants.

**Grace à cette évolution de nos pratiques, le Conseil départemental demeurera un acteur irremplaçable du dynamisme des territoires et de l'expression des solidarités de proximité.**